MAIRIE DE JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Xe CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N°191
CONCESSION DE TERRAIN
dans le Cimetière Communal

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
19 AOUT 2009
BUREAU DU COURRIER

Le Maire de la Commune,
Vu la demande présentée par **Mme MARTIN Gabrielle née RUGGIA,** concessionnaire tendant à obtenir le renouvellement pour une même durée de la concession sise dans le cimetière communal :

ARRETE

Article 1er : L'arrêté municipal n°20 du 19 janvier 2009 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.
Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de **Mme MARTIN Gabrielle née RUGGIA** la concession n° **1** section **A** du plan du cimetière, délivrée le **26 janvier 1994** pour une durée de quinze années.

Article 2 : La concession identifiée ci-dessus est renouvelée pour une même période, à compter du **19 janvier 2009.**

Article 3 : Le renouvellement par l'ayant droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs du concessionnaire originel.

Article 4 : Le renouvellement est accordé moyennant la somme de 728 € (sept cent vingt huit euros), « droits d'enregistrement inclus » qui a été versé dans la caisse du percepteur municipal suivant quittance n° du .

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et en préfecture.

Fait en Mairie **le 29 juin 2009.**

Décompte de la concession :
- Prix de la concession ..... 700,00 €
- Droit d'enregistrement :
Taxe départementale (3,60%)..... 25,00 €
Taxe additionnelle départementale (0.20%) 1,00 €
Frais d'assiette (2,50%)..... 1,00 €
Taxe communale (1,20%)..... 8,00 €
Total..... 735,00 €

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Jean OUSSET

Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST
Le 11/08/2009 Bordereau n°2009/1 499 Case n°10
Enregistrement : 35 €
Pénalités :
Total liquidé : trente-cinq euros
Montant reçu : trente-cinq euros
L'Agent

Cécile LAPTILLOT
Agent Administratif
1er

34990 JUVIGNAC – Tél. 04 67 10 42 42 – Fax : 04 67 10 40 49
www.ville-juvignac.fr